



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS**

www.grand-albigeois.fr

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 16/02/2024

ID : 081-248100737-20240213-DEL2024_002-DE



BUDGET PRIMITIF 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FÉVRIER 2024

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 16/02/2024

ID : 081-248100737-20240213-DEL2024_002-DE



I. Rappel des orientations budgétaires

II. Vision consolidée du BP 2024

III. Une structure des recettes de fonctionnement impactée par les réformes fiscales successives

IV. Une évolution contenue des dépenses de fonctionnement

V. Une progression de l'autofinancement

VI. Une politique d'investissement ambitieuse pour soutenir l'économie locale

VII. Un endettement maîtrisé

RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- **De fortes incertitudes sur la prévision de croissance du gouvernement incluse dans la loi de finances pour 2024** et ralentissement de la croissance au niveau mondial ;
- Une inflation qui reste élevée au 2023 **mais qui devrait ralentir en 2024 ;**
- **Des finances locales sous contraintes** avec un autofinancement qui se réduit fortement en 2023 et 2024 ;
- Un objectif ambitieux de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales au niveau national **sans que l'Etat ne précise les moyens de pilotage de cet objectif ;**
- Des bases de taxes foncières indexées sur la variation de l'indice des prix à la consommation harmonisé ;
- Une dotation globale de fonctionnement qui sera abondée de 320 M€ au niveau national en 2024 ;
- Un FPIC gelé au niveau national à un milliard d'euros pour la huitième année consécutive ;
- La mise en place au niveau local d'une dotation de solidarité communautaire de 2 M€ à partir de 2024 afin de **rééquilibrer les capacités d'autofinancement sur le territoire de l'Albigeois ;**
- **Des fondamentaux financiers qui restent solides et qui doivent permettre à la communauté d'agglomération de l'Albigeois d'accroître fortement ses investissements d'ici la fin du mandat afin de soutenir le développement économique de son territoire.**

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 16/02/2024

ID : 081-248100737-20240213-DEL2024_002-DE



I. Rappel des orientations budgétaires

II. Vision consolidée du BP 2024

III. Une structure des recettes de fonctionnement impactée par les réformes fiscales successives

IV. Une évolution contenue des dépenses de fonctionnement

V. Une progression de l'autofinancement

VI. Une politique d'investissement ambitieuse pour soutenir l'économie locale

VII. Un endettement maîtrisé

MOUVEMENT DE PÉRIMÈTRE BP

- Par délibération du 14 décembre 2022, le Conseil Communautaire a approuvé l'évolution des modalités de recouvrement des factures d'eau et d'assainissement collectif sur le périmètre de la régie de recette prolongée (commune d'Albi).
- L'encaissement des factures (parts eau et assainissement collectif), afin de permettre une plus grande efficacité de la prise en charge et du recouvrement, est réalisé par **le Service de Gestion Comptable (SGC) d'Albi à travers le budget annexe eau potable depuis le second trimestre 2023.**
- Le produit collecté au titre de la redevance d'assainissement est reversé mensuellement au budget annexe assainissement collectif. Ce reversement est comptabilisé en dépense de fonctionnement sur le budget annexe eau potable et en recette de fonctionnement sur le budget annexe assainissement collectif.
- **Ces flux financiers entre les budgets annexes n'étaient pas prévus au BP 2023 du budget annexe de l'eau potable.** Les crédits ont été ouverts lors du conseil communautaire du 11 avril 2023 (décisions modificatives n°1 des budgets annexes eau potable et assainissement collectif).
- **Par conséquent, il est nécessaire de les retirer des dépenses et des recettes de fonctionnement pour établir l'évolution du BP 2024 à périmètre constant par rapport au BP 2023.** Les montants retraités s'élèvent en dépenses et recettes de fonctionnement à 6,54 M€.

BP 2024 : VISION CONSOLIDÉE (OPÉRATIONS REELLES + OPÉRATIONS D'ORDRE)

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 16/02/2024

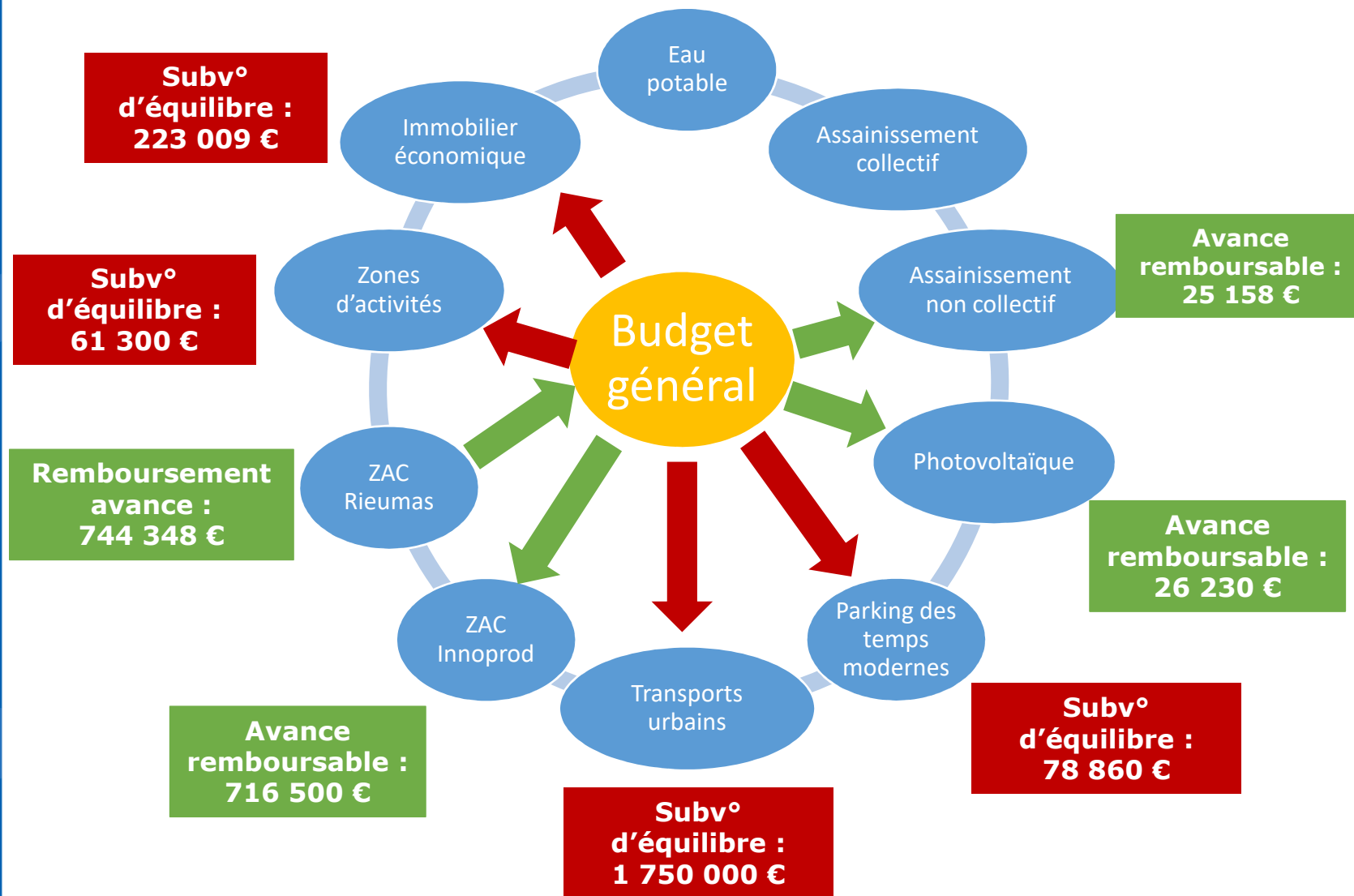
ID : 081-248100737-20240213-DEL2024_002-DE

BUDGET 2024 ENSEMBLE DES OPERATIONS COMPTABLES - PERIMETRE CONSTANT (REELLES + ORDRE)

BUDGET CONSOLIDE				
	BP 2023	BP 2024	Evolution 2023 - 2024	
FONCTIONNEMENT	115 476 397 €	117 602 158 €	+2 125 761 €	+1,8%
INVESTISSEMENT	107 103 567 €	139 612 518 €	+32 508 951 €	+30,4%
TOTAL	222 579 964 €	257 214 676 €	+34 634 712 €	+15,6%

- **Le budget primitif (BP) pour 2024 s'équilibre**, tous mouvements pris en compte (opérations d'ordre comprises) à **257 214 676 €**, affichant une progression sensible par rapport à 2023 : **+15,6%** (+34 634 712 €).
- **Cette croissance du budget est concentrée sur la section d'investissement** avec une augmentation des crédits de 32,51 M€ (+30,4%).
- **La section de fonctionnement connaît une évolution limitée (+1,8%)** malgré la mise en place de la dotation de solidarité communautaire (2 M€).

BP 2024 : STRUCTURE BUDGÉTAIRE L'AGGLOMÉRATION



BP 2024 : VISION CONSOLIDÉE (SUITE)

BUDGET 2024 ENSEMBLE DES OPERATIONS COMPTABLES (REELLES + ORDRE) : REPARTITION PAR BUDGET (PERIMETRE CONSTANT)

Budgets	Fonctionnement	Investissement	Total	% du total
Budget général	73,10 M€	86,24 M€	159,34 M€	61,9%
Budget transports urbains	8,57 M€	3,05 M€	11,62 M€	4,5%
Budget assainissement collectif	8,99 M€	10,54 M€	19,53 M€	7,6%
Budget zones d'activité	0,14 M€	0,07 M€	0,21 M€	0,1%
Budget assainissement non collectif	0,11 M€	0,04 M€	0,14 M€	0,1%
Budget parking	0,14 M€	0,14 M€	0,28 M€	0,1%
Budget photovoltaïque	0,04 M€	0,05 M€	0,08 M€	0,0%
Budget ZAC Innoprod	9,96 M€	9,96 M€	19,93 M€	7,7%
Budget ZAC RIEUMAS	6,35 M€	6,27 M€	12,63 M€	4,9%
Budget Immobilier Economique	0,69 M€	15,00 M€	15,69 M€	6,1%
Budget Eau Potable	9,51 M€	8,26 M€	17,77 M€	6,9%
Total	117,60 M€	139,61 M€	257,21 M€	100,0%

- Le budget de la communauté d'agglomération se compose **d'un budget général et de 10 budgets annexes.**
- **Les 4 principaux budgets de l'agglomération** (général, transports urbains, assainissement collectif et eau potable) **concentrent 81% des crédits votés.**
- **Le poids des budgets de ZAC (12,7%) est à relativiser** car ces budgets sont quasi exclusivement composés d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains aménagés (transferts de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement).
- **Le budget annexe immobilier économique monte en puissance.** Il représente 6,1% des crédits du budget consolidé 2024 contre 3,7% en 2023. Cette croissance s'explique principalement par le chantier de l'extension de l'hôtel d'entreprises.

BP 2024 : VISION CONSOLIDÉE (OPÉRATIONS RÉELLES)

BUDGET 2024 OPERATIONS REELLES - PERIMETRE CONSTANT (DONNANT LIEU A MOUVEMENT DE TRESORERIE)

BUDGET CONSOLIDE				
	BP 2023	BP 2024	Evolution 2023 - 2024	
FONCTIONNEMENT	77 058 175 €	79 707 423 €	+2 649 248 €	+3,4%
INVESTISSEMENT	84 176 176 €	119 553 161 €	+35 376 985 €	+42,0%
TOTAL	161 234 351 €	199 260 584 €	+38 026 233 €	+23,6%

- En déduisant l'ensemble des opérations d'ordre qui sont équilibrées en dépenses et en recettes (amortissements, virements entre sections, opérations de valorisation des stocks,...), **les dépenses réelles** (celles donnant lieu à décaissement de trésorerie) **du BP 2024 s'établissent à 199,26 M€** contre 161,23 M€ pour le total des crédits ouverts en 2023 (+23,6%) : **79,71 M€ en section de fonctionnement (+2,65 M€) et 119,55 M€ en section d'investissement (+35,38 M€).**

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 16/02/2024

ID : 081-248100737-20240213-DEL2024_002-DE



I. Rappel des orientations budgétaires

II. Vision consolidée du BP 2024

III. Une structure des recettes de fonctionnement impactée par les réformes fiscales successives

IV. Une évolution contenue des dépenses de fonctionnement

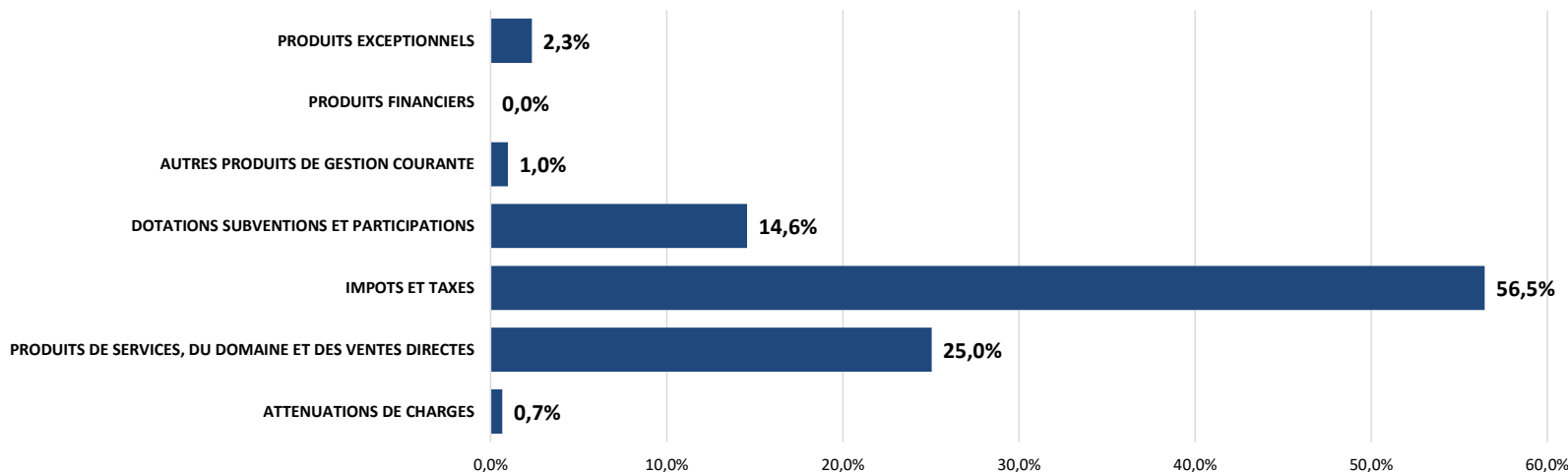
V. Une progression de l'autofinancement

VI. Une politique d'investissement ambitieuse pour soutenir l'économie locale

VII. Un endettement maîtrisé

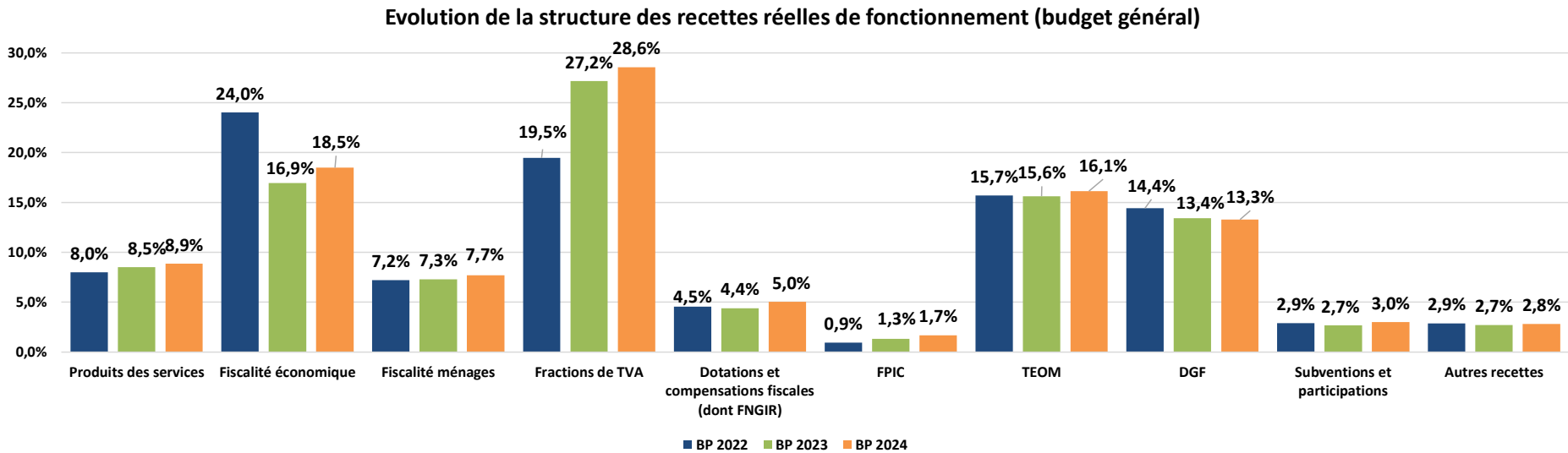
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : VISION CONSOLIDÉE

Structure des recettes réelles de fonctionnement consolidées du BP 2024 à périmètre constant



	BP 2024 périmètre constant
ATTENUATIONS DE CHARGES	657 752 €
PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET DES VENTES DIRECTES	25 080 993 €
IMPOTS ET TAXES	56 560 240 €
DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	14 579 017 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	976 498 €
PRODUITS FINANCIERS	3 932 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 334 369 €
TOTAL RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT	100 192 801 €
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	17 409 357 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	117 602 158 €

UNE MONTÉE EN PUISSANCE DE LA FISCALITÉ TRANSFÉRÉE PAR L'ÉTAT



UNE RECENTRALISATION DU PRODUIT FISCAL DE LA S²LO COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 16/02/2024

ID : 081-248100737-20240213-DEL2024_002-DE

- Au BP 2024, les recettes réelles de fonctionnement du budget général s'élèvent à 72,52 M€.
- La fiscalité transférée par l'État (fractions de TVA) est la première source de financement du budget général. Elle représente 28,6% des recettes de fonctionnement du budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.
- La structure des recettes fiscales de la communauté d'agglomération a fortement évolué au cours des trois dernières années et principalement en deux étapes.
- Tout d'abord, l'année 2021 a été marquée par deux réformes fiscales majeures : suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et réduction de 50% de la valeur locative foncière des entreprises industrielles dans le cadre du plan de relance (réduction des impôts de production payés par les entreprises à hauteur de dix milliards d'euros par an). Les recettes fiscales perdues ont été remplacées par des transferts de l'État : fraction de TVA en contrepartie de la suppression de la THRP et compensation fiscale suite à la réduction de la cotisation foncière des entreprises industrielles.
- Ensuite, ce phénomène se poursuit en 2023 avec la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises qui représentait pour la communauté d'agglomération de l'Albigeois une recette annuelle de 4,8 M€. La suppression de cet impôt est compensée par le transfert d'une nouvelle fraction de TVA.
- Ainsi, alors que la fiscalité « économique » représentait encore 28,2 % de nos recettes de fonctionnement au BP 2020, son poids relatif s'est réduit de 9,70 points de pourcentage 3 ans plus tard au profit de la fiscalité transférée par l'État (fractions de TVA).
- Parallèlement le poids de la fiscalité « ménages » (foncier bâti, foncier non bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) diminue dans les mêmes proportions suite à la suppression définitive de THRP. Les impôts ménages ne représentent plus que 7,7% des recettes réelles de fonctionnement du budget général au BP 2024 contre 19,2% au BP 2020.
- La combinaison de ces différentes mesures réduit l'autonomie fiscale de l'Agglomération et accroît fortement sa dépendance vis-à-vis des recettes fiscales de l'État. En effet, la fiscalité directe payée par les entreprises et les ménages du territoire ne représente plus que 26,2% des recettes réelles de fonctionnement au BP 2024 contre 47,4% au BP 2020.
- Enfin, les deux autres principales recettes de fonctionnement sont la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (16,1%) dont le produit est ajusté chaque année pour couvrir les coûts nets de fonctionnement de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères et la dotation globale de fonctionnement (13,3%).

PRODUIT FISCAL ÉLARGI

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 16/02/2024

ID : 081-248100737-20240213-DEL2024_002-DE



- Pour le BP 2024, le produit fiscal y compris compensations fiscales est estimé à 52,16 M€ contre 50,86 M€ en 2023 (montant encaissé), soit une progression de +2,6%.
- Les hypothèses retenues sont les suivantes :
 - ✓ Actualisation forfaitaire des bases d'imposition en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre novembre 2022 et novembre 2023 ;
 - ✓ Evolution physique des bases (nouvelles constructions) conforme aux tendances passées (+0,5% en moyenne) ;
 - ✓ Une indexation de la TVA conforme à la prévision de Loi de Finances Initiale pour 2024. La fraction de TVA issue de la suppression de la THRP devrait s'établir à 14,07 M€ en 2024 et celle issue de la suppression de la CVAE s'élèverait à 5,56 M€.

PAS D'AUGMENTATION DES TAUX DE FISCALITÉ 2023

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 16/02/2024

ID : 081-248100737-20240213-DEL2024_002-DE

- **Les taux de fiscalité directe (CFE, THRS, FB et FNB) votés en 2023 seront reconduits en 2024.** Les taux définitifs seront votés lors du Conseil communautaire du 2 avril prochain.

Evolution des taux d'imposition : 0%

	2023	2024
Cotisation foncière des entreprises	37,51%	37,51%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10,54%	10,54%
Taxe foncier bâti	3,99%	3,99%
Taxe foncier non bâti	3,90%	3,90%

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

- L'Agglomération dispose d'un taux unique de TEOM pour l'ensemble de son territoire depuis 2021. Le taux voté pour 2023 s'élève à 9,89%.
- La Loi de Finances Initiale pour 2019 a introduit deux nouvelles dispositions pour le calcul des taux de TEOM :
 1. Nouveau périmètre de dépenses entrant dans le calcul du coût de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères : dépenses réelles de fonctionnement du service + dotations aux amortissements + dépenses réelles d'investissement du service à condition qu'elles ne soient pas amorties à l'avenir.
 2. À compter du 1^{er} janvier 2019, les dégrèvements qui font suite à une constatation par décision de justice de l'illégalité de la délibération fixant le taux de TEOM sont à la charge des collectivités. Jusqu'en 2018 inclus, les risques financiers relatifs à ces dégrèvements étaient supportés par l'État.
- Chaque année, le taux de TEOM de la communauté d'agglomération est ajusté pour que le produit soit strictement équivalent au besoin de financement des dépenses de fonctionnement (y compris dotations aux amortissements) de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2019.
- A ce stade, il n'est pas envisagé d'augmentation du taux de TEOM en 2024. La croissance des bases d'imposition et la baisse des tonnages collectés permettent d'absorber la hausse des coûts prévus au budget primitif 2024 (taxe générale sur les activités polluantes notamment). Néanmoins, il existe encore une incertitude sur les prix d'accès à la nouvelle usine de traitement de Trifyl dans le cadre d'une convention public-public qui reste à finaliser (ordures ménagères résiduelles et tout venant), le marché actuel se terminant au 30 septembre 2024.
- Comme pour la CFE et les taxes foncières, le taux définitif de TEOM 2024 sera voté lors du conseil du 2 avril prochain.

SYNTHÈSE PRODUIT FISCAL ÉLAR

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 16/02/2024

ID : 081-248100737-20240213-DEL2024_002-DE



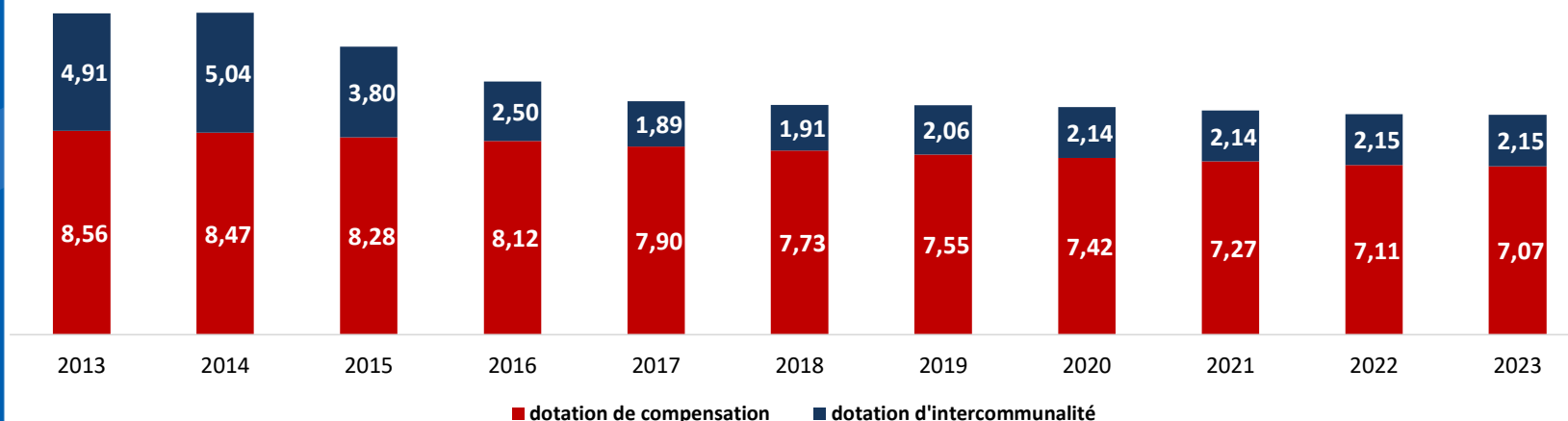
Evolution du produit fiscal y compris compensations fiscales

K€	2023 définitif	2024 prévisions (à taux constants)
+ Contributions directes	18 025	17 995
THRS, TFPB, TFPNB	5 311	5 169
Produit de CFE	10 145	10 464
Produit de la CVAE	0	0
Produit de l'IFER	553	551
Taxe additionnelle FNB	129	127
Produit de la TASCOT	1 641	1 684
Rôles supplémentaires	246	0
+ Fraction de TVA compensation TH	13 461	14 073
+ Régularisation N-1 fraction de TVA compensation TH	-120	0
+ Fraction de TVA compensation CVAE	5 313	5 555
+ TEOM	10 698	11 080
+ Comp° fiscales	2 403	2 383
+ DCRTP	338	338
+ FNGIR	737	737
= Produit fiscal "large" (yc compensation fiscales)	50 856	52 162

UNE DGF QUI DEVRAIT DIMINUER DE -0,9%

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État aux collectivités locales devrait s'élever en 2024 pour l'Agglomération à 9,14 M€, soit une baisse de -0,9% par rapport au montant encaissé en 2023.
- Elle se compose d'une dotation d'intercommunalité répartie en fonction de la population, du potentiel fiscal, du coefficient d'intégration fiscale et du revenu par habitant et d'une dotation de compensation (ex compensation pour suppression de la part « salaires » de taxe professionnelle).

Evolution de la DGF (en M€)



- Entre 2013 et 2017, la DGF de l'Agglomération a diminué de -3,68 M€ en raison de la contribution à l'effort de redressement des comptes publics (-27,3%). Ce prélèvement a été effectué sur la dotation d'intercommunalité.
- Cette ponction s'est interrompue à partir de 2018. Entre 2018 et 2020, la dotation d'intercommunalité a progressé de 230 K€ (+12%) en raison de la mutualisation au niveau national des contributions individuelles à l'effort de redressement des comptes publics. Grâce à son bon niveau d'intégration fiscale (CIF supérieur à 35%), l'Agglomération bénéficie d'une garantie de maintien de sa dotation par habitant. Pour 2024, une hypothèse prudente d'augmentation de +0,5% a été retenue.
- Le montant de la dotation de compensation devrait baisser quant à lui de -1,3%. Cet écrêtement qui est effectué sur l'ensemble des EPCI a pour objectif d'alimenter la croissance des dotations de péréquation du bloc communal (dotations de solidarité urbaine et rurale).

FPIC : UNE ÉLIGIBILITÉ QUI DEVRA ÊTRE CONFIRMÉE EN 2024

- Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) versé par l'État aux collectivités locales est plafonné pour la 8^{ème} année consécutive à 1 milliard d'euros.
- Le territoire de l'Albigeois est bénéficiaire du FPIC depuis 2015, le montant alloué s'élevait en 2022 à 2 266 741 €. Cette éligibilité a été confirmée en 2023, le FPIC reversé s'élevant à 2 219 347 €, soit une diminution de -2,1% (-47 394 €).
- Parallèlement, le territoire de l'Albigeois a été contributeur à ce dispositif de péréquation entre 2017 et 2022 (ensemble des territoires ayant un potentiel financier agrégé supérieur à 90% du potentiel financier moyen). Cette contribution s'élevait à 141 555 € en 2022. En raison d'une progression du potentiel financier agrégé du territoire inférieure à la moyenne (+1,8 % contre +4,9%), la communauté d'agglomération de l'Albigeois repasse en dessous du seuil de contribution en 2023. Aucun prélèvement n'a donc été effectué en 2023.
- Le solde du FPIC reversé au territoire s'établit à 2 219 347 €, soit une progression de +4,43% (+94 161 €). Cette augmentation s'explique par l'arrêt de la contribution financière du territoire de l'Albigeois à ce dispositif de péréquation en 2023.
- La répartition de « droit commun » a de nouveau été retenue (répartition en fonction du CIF) en 2023. La communauté d'agglomération de l'Albigeois a bénéficié d'une dotation de 1 155 687 € (52,07%) et les communes se sont réparties la somme 1 063 660 €.
- Le territoire de l'Albigeois s'étant fortement éloigné du seuil d'inéligibilité ces dernières années, le montant de FPIC perçu en 2023 (1,16 M€) est reconduit au BP 2024.

LES PRODUITS DES SERVICES

- Le montant prévu au budget général 2024 s'élève à 6,09 M€, soit 8,9% des recettes réelles de fonctionnement de la communauté d'agglomération.
- Ce chapitre est composé des postes de recettes suivants :
 - ✓ Équipements aquatiques : 0,8 M€, soit un niveau de recette quasi identique à la période d'avant crise sanitaire ;
 - ✓ Revente des matériaux collectés : 1,66 M€. Après une baisse de la demande mondiale des matières premières en 2020 due à la pandémie, les prix de reprise des matières à recycler sont repartis à la hausse depuis 2021 et devraient se maintenir à un niveau élevé pendant une bonne partie de l'année 2024 ;
 - ✓ Redevance spéciale : 0,9 M€ ;
 - ✓ Droits de stationnement : 1,2 M€ ;
 - ✓ Forfait post stationnement : 250 K€ ;
 - ✓ Remboursements (mises à disposition, refacturations entre budgets...) : 0,99 M€ ;
 - ✓ Redevances d'occupation du domaine public (voirie, Nœuds de Raccordement d'Abonnés) : 186 K€ ;
 - ✓ Médiathèques : 62 K€ ;
 - ✓ Chenil : 35 K€.

PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANT (GÉNÉRAL)

- Ces recettes s'élèvent à **729 445 €** sur le budget général.
- Elles sont principalement composées des redevances versées par les délégataires de services publics : Qpark (351 K€), Interparking (340 K€) et le marché de Jarlard (3 500 €).
- Le solde correspond à des locations immobilières (11 100 €) et à des remboursements de sinistres (24 000 €).

DES RECETTES AFFECTÉES AU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS DYNAMIQUES

- Le versement transport perçu par le budget annexe transports urbains, est une taxe assise sur la masse salariale, due par les entreprises du territoire de l'agglomération de plus de 10 salariés, afin de contribuer au développement du réseau de transports publics.
- Son taux sera maintenu à 0,6% en 2024. Il est inchangé depuis 2008. Il est plafonné en fonction de la taille de la collectivité, de son classement ou non en zone touristique et des projets menés (transport en commun en site propre).
- Le produit du versement transport est directement lié à la vitalité économique du territoire dont il est d'ailleurs l'un des indicateurs.
- Le versement mobilité a progressé de +2,7% par an entre 2010 et 2019. Depuis 2021, la croissance de la masse salariale s'accélère fortement avec une augmentation du produit de versement mobilité de +7,2% en 2021 et de +6,5% en 2022. **Pour 2024, la prévision budgétaire s'établit à 5 M€ soit une croissance de +2,6% par rapport à la recette estimée au titre de l'année 2023 (4,87 M€).**
- Les recettes commerciales de la régie des transports urbains se sont fortement développées ces dernières années. En 10 ans, elles se sont accrues de +50%. Cette évolution reste principalement liée à l'évolution de la fréquentation, dans un contexte où la grille tarifaire n'a été modifiée sur la même période que pour tenir compte des ajustements du taux de TVA applicable à ce service.
- La grille tarifaire est refondue depuis le 1^{er} janvier 2024. Cette évolution était d'autant plus justifiée que l'offre commerciale et les services aux voyageurs ont sensiblement été améliorés depuis une dizaine d'années (navette, cadencement des bus, application billettique...).
- **Pour 2024, le produit des recettes tarifaires est attendu à 900 K€.**

PRODUITS DES SERVICES DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Le montant des recettes réelles de fonctionnement du budget annexe assainissement collectif est de 8,11 M€. Le financement de ce budget annexe est assuré par :
 - ✓ La redevance d'assainissement collectif : 5,74 M€ ;
 - ✓ La redevance de modernisation des réseaux collectée pour le compte de l'agence de l'eau : 0,8 M€ ;
 - ✓ La facturation des travaux de branchement : 0,4 M€ ;
 - ✓ La participation pour l'assainissement collectif et autres prestations diverses : 0,6 M€ ;
 - ✓ La vente de biogaz : 0,35 M€ ;
 - ✓ Les contrôles de conformité, remboursement diverses prestations : 0,1 M€ ;
 - ✓ Le remboursement de personnel : 0,05 M€ ;
 - ✓ Le remboursement de frais pour l'assainissement pluvial : 0,08 M€.
- La gestion de l'assainissement collectif est soumise à une contrainte particulière puisque ce budget doit impérativement assurer l'intégralité du financement de ses dépenses par ses ressources propres, sans possibilité pour le budget général d'y contribuer.
- Il n'y aura aucune augmentation des tarifs de la redevance d'assainissement collectif en 2024.

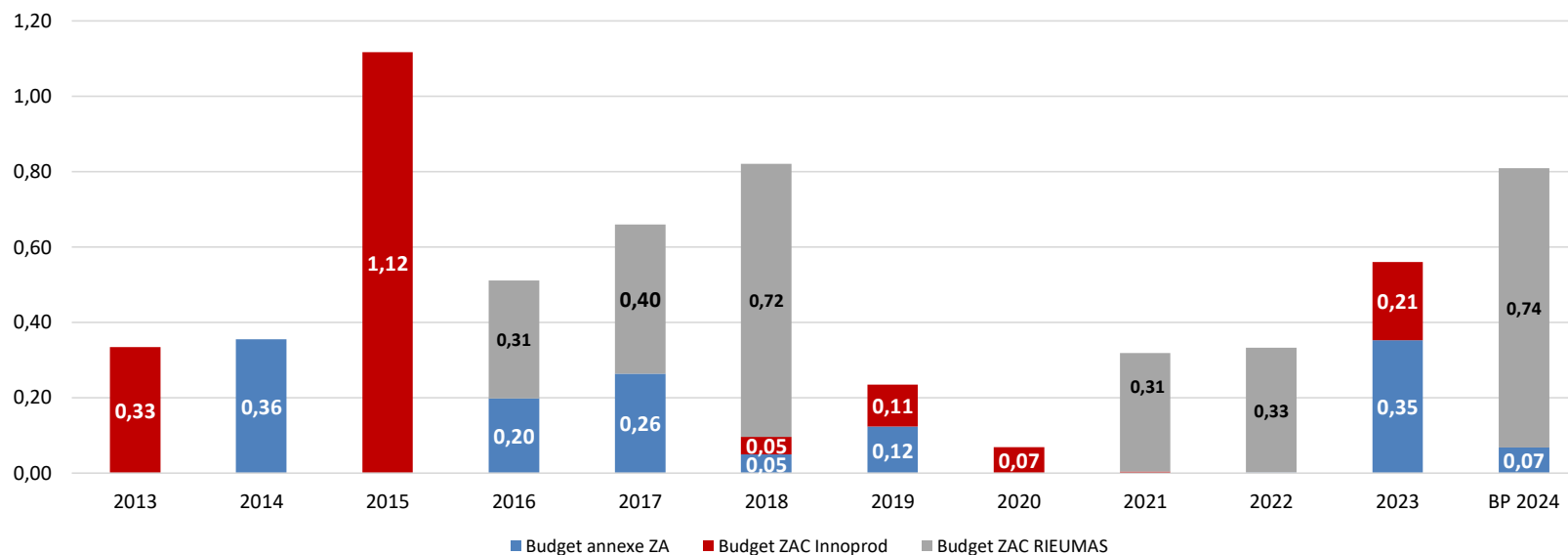
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE (4 COMMUNES)

- Le montant des recettes réelles de fonctionnement du budget annexe eau potable est de 9,3 M€. Le financement de ce budget annexe est assuré par :
 - ✓ Les ventes d'eau : 5,58 M€ ;
 - ✓ La redevance pour pollution d'origine domestique : 1,13 M€ ;
 - ✓ La facturation de travaux de branchement : 0,25 M€ ;
 - ✓ La redevance préservation de la ressource en eau : 0,31 M€ ;
 - ✓ La location de compteurs : 1,41 M€ ;
 - ✓ Les autres prestations : 0,31 M€ ;
 - ✓ La neutralisation des stocks de fournitures : 0,31 M€.
- Comme pour l'assainissement collectif, le budget annexe eau potable est un service public industriel et commercial financé intégralement par les usagers des communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry (pas de possibilité de financement par le budget général).
- Il n'y aura aucune augmentation des tarifs de la redevance d'eau potable en 2024.

LES CESSIONS DE TERRAINS ÉCONOMIQUES

- Au regard des promesses de ventes signées à ce jour, le montant attendu du produit des cessions de terrains économiques s'élève à 809 K€ au BP 2024 : 68 K€ sur le budget zones d'activités et 741 K€ sur le budget ZAC Rieumas.
- Ce haut niveau de recettes permettra de limiter au minimum la participation financière du budget général aux budgets annexes de zones.

Evolution des cessions de terrains (en M€)



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : SYNTHÈSE S²LO

- Les recettes réelles de fonctionnement consolidées du BP 2024 s'élèvent à 99,3 M€ après retraitement des produits de cessions.
- Le BP 2024 repose sur des hypothèses prudentes et réalistes. Elles intègrent notamment la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition en fonction de l'inflation et l'évolution du produit de TVA prévue par l'Etat dans la Loi de Finances pour 2024.
- Les taux de fiscalité directe votés en 2023 (TH résidences secondaires, FB, FNB, CFE) seront tous reconduits en 2024.
- le BP 2024 est bâti sur une hypothèse de stabilité du taux de TEOM, même s'il existe des incertitudes quant à l'évolution des coûts de traitement des ordures à l'issue du marché actuel avec Trifyl.
- Aucune hausse des tarifs des redevances d'eau et d'assainissement collectif en 2024.
- Les recettes tarifaires des équipements aquatiques retrouvent leur niveau d'avant crise sanitaire.
- Les recettes affectées au budget annexe transports urbains sont relativement dynamiques et permettent d'atténuer la hausse de la subvention d'équilibre à verser par le budget général.
- Les produits de cessions économiques resteront élevés en 2024 ce qui contribuera à limiter la participation du budget général aux budgets annexes de zones.

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 16/02/2024

ID : 081-248100737-20240213-DEL2024_002-DE



I. Rappel des orientations budgétaires

II. Vision consolidée du BP 2024

III. Une structure des recettes de fonctionnement impactée par les réformes fiscales successives

IV. Une évolution contenue des dépenses de fonctionnement

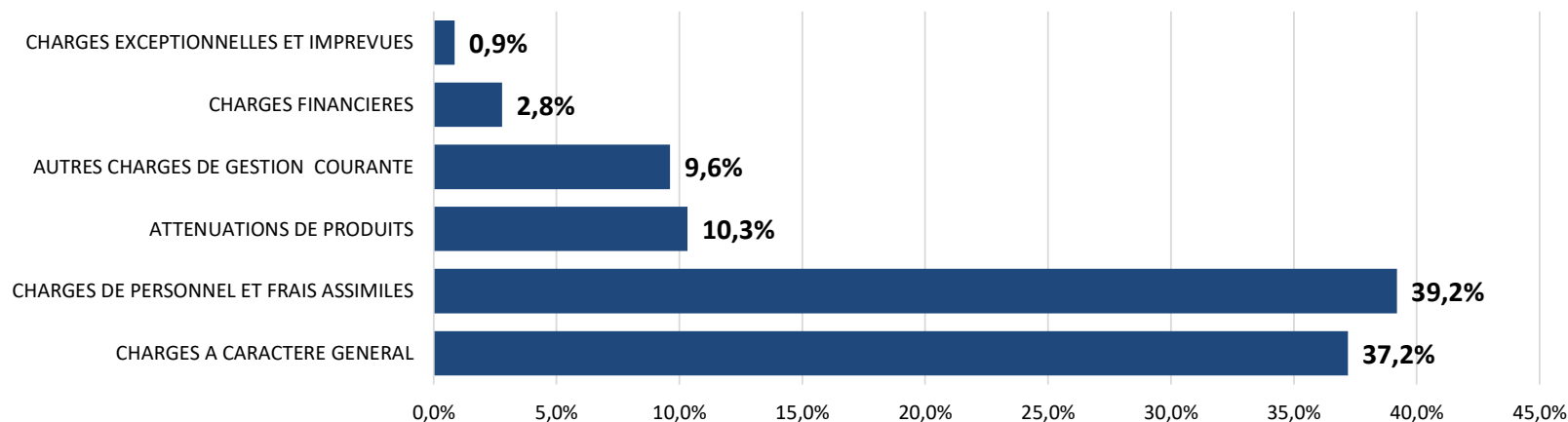
V. Une progression de l'autofinancement

VI. Une politique d'investissement ambitieuse pour soutenir l'économie locale

VII. Un endettement maîtrisé

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : VISION CONSOLIDÉE

Structure des dépenses réelles de fonctionnement consolidées du BP 2024 - périmètre constant



	BP 2024 périmètre constant
CHARGES A CARACTERE GENERAL	29 648 824 €
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	31 243 900 €
ATTENUATIONS DE PRODUITS	8 238 000 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 671 149 €
CHARGES FINANCIERES	2 223 000 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES ET IMPREVUES	682 550 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	79 707 423 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 111 678 €
OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	28 783 057 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	117 602 158 €

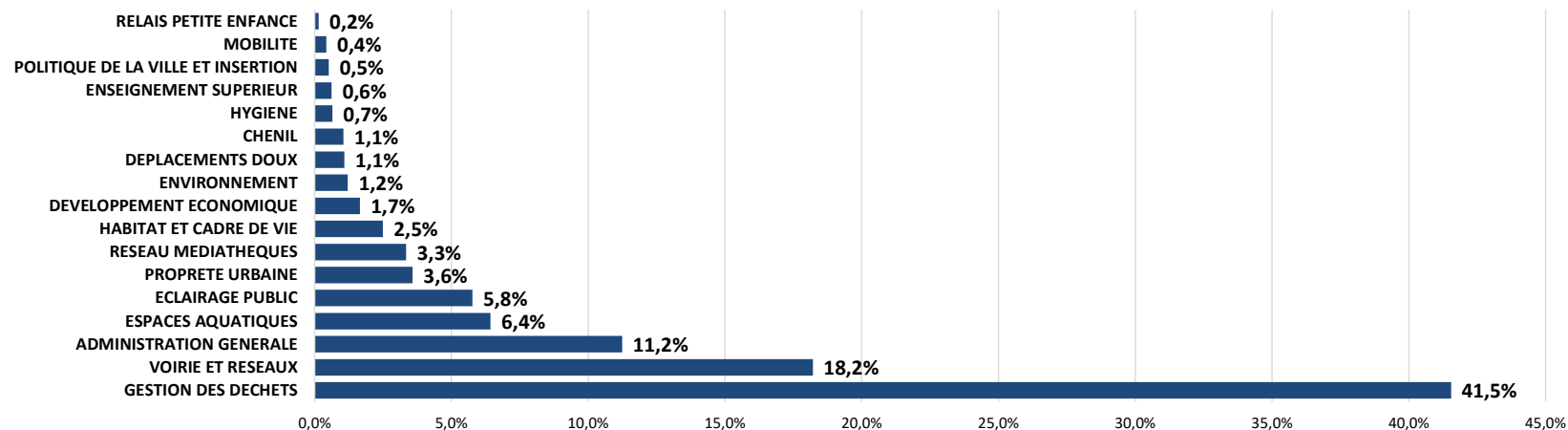
ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

- Les dépenses réelles de fonctionnement consolidées s'élèvent à 79,7 M€ au BP 2024.
- En retraitant les budgets des zones d'activités dont les dépenses de fonctionnement sont transférées en section d'investissement par opérations d'ordre (comptabilité de stock), **les dépenses réelles de fonctionnement consolidées s'élèvent à 78,91 M€ au BP 2024 contre 76,17 M€ au BP 2023.**
- En neutralisant la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) mise en place au 1^{er} janvier 2024 (2 M€), la croissance des charges de fonctionnement serait limitée à +0,75 M€, **soit une progression de +1% par rapport au BP 2023.**
- **Les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes augmentent de 0,5 M€ par rapport au total des prévisions budgétaires de l'exercice 2023 (2,11 M€ au BP 2024 contre 1,62 M€ en 2023).** La hausse des subventions d'équilibre concerne deux budgets annexes : les transports urbains (+0,35 M€ - recrutement de trois nouveaux conducteurs de bus au 1^{er} septembre 2024, augmentation des indices de révision de prix des marchés publics des lignes sous-traitées et impact en année pleine de la 3^{ème} navette électrique) et l'immobilier économique (0,22 M€ au BP 2024 - anticipation des effets des premiers remboursements d'emprunts pour l'extension de l'hôtel d'entreprises).
- **Tous budgets confondus, les charges financières progressent de 217 K€ (+11%)** en raison du léger accroissement de l'encours de dette consolidé (+1,5%) et de l'augmentation conséquente des taux d'intérêt des nouveaux emprunts mobilisés en 2023 (entre 3,6% et 3,9% contre environ 1% jusqu'en 2022).
- **Le BP 2024 est construit avec un maintien des coûts de traitement des ordures ménagères** au niveau des prix du marché actuel qui se termine le 30 septembre 2024.
- **Les dépenses de gaz et d'électricité** se réduisent en raison de la baisse des prix (respectivement -18% et -25%) et des mesures de sobriété énergétique (extinction de l'éclairage public notamment).

STRUCTURE DES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Charges à caractère général par budget	BP 2024	Structure en %
Budget général	19 868 787	67,1%
Budget transports urbains	3 386 192	11,4%
Budget assainissement collectif	2 479 584	8,4%
Budget zones d'activité	71 300	0,2%
Budget assainissement non collectif	13 104	0,0%
Budget parking	41 860	0,1%
Budget photovoltaïque	16 230	0,1%
Budget ZAC Innoprod	716 500	2,4%
Budget ZAC RIEUMAS	80 000	0,3%
Budget Immobilier Innoprod	213 962	0,7%
Budget Eau Potable	2 709 305	9,2%
TOTAL CHARGES A CARACTERE GENERAL	29 596 824	100,0%

Structure des charges à caractère général du budget général - BP 2024



PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE MASSE SALARIALE

- Les charges de personnel s'élèvent à 31,24 M€ : 24,1 M€ sur le budget général, 4,12 M€ sur le budget annexe transports urbains, 1 M€ sur le budget annexe assainissement collectif, 82,6 K€ sur le budget annexe assainissement non collectif et 1,95 M€ sur le budget annexe eau potable.
- Elles intègrent les augmentations de charges liées aux évolutions réglementaires évoquées lors du débat d'orientations budgétaires (+0,7 M€) : effet en année pleine de l'augmentation du point d'indice de +1,5% au 1^{er} juillet 2023 (187 K€), effet en année pleine des hausses du SMIC intervenues en 2023 (44,8 K€), refonte des bas de grille des agents de catégorie C et B (45,5 K€), les avancements de grades et promotions internes (225,8 K€) de l'année en cours, augmentation de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024 (68,2 K€), progression d'un point de pourcentage de la cotisation à la CNRACL au 1^{er} janvier 2024 (121,7 K€), ainsi que les évolutions d'effectifs votées lors du Conseil communautaire du 19 décembre dernier.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

- Le rôle des attributions de compensation est d'assurer la neutralité financière des transferts de compétences.
- Les charges transférées ont toujours été évaluées de manière précise afin de ne pénaliser financièrement ni les communes, ni l'Agglomération.
- Des clauses de revoyure sont systématiquement incluses et ont été activées en 2013 pour le transfert de la voirie « large » et en 2019 pour réévaluer au plus juste le coût des services communs. La clause de revoyure du service commun administration du droit des sols a de nouveau été activée en 2022 avec un lissage de ses effets financiers sur les années 2022 à 2024.
- Une revoyure sera appliquée au service commun direction générale des services en 2024 dans le cadre du rapport quinquennal sur les attributions de compensation.
- Le montant prévisionnel des attributions de compensation s'élève à 3,42 M€ en 2024. Ce chiffre tient compte de la convention de partenariat avec la Mission Jeunes Tarn Nord et de l'évolution de périmètre des services communs en année pleine.

	Après CLECT 2023	
	2023 (définitif)	2024 (prévisionnel)
Albi	3 780 585,60	3 444 021,86
Arthès	106 118,85	105 341,73
Cambon	-181 346,12	-182 006,47
Carlus	-49 115,59	-55 411,58
Castelnau de Lévis	-15 141,67	-15 141,66
Cunac	-42 397,21	-42 397,21
Dénat	-73 416,90	-73 416,91
Fréjairolles	-104 500,20	-104 500,21
Lescure d'Albigeois	-10 015,96	-11 428,62
Marssac	201 793,90	200 728,49
Puygouzon	50 099,80	50 099,80
Rouffiac	-63 043,09	-63 043,09
Saint Juéry	-384 567,03	-386 603,47
Saliès	-30 803,79	-30 803,80
Le Séquestre	356 677,85	356 677,84
Terressac	225 236,65	225 236,65
	3 766 165,09	3 417 353,35

POUR UN RÉÉQUILIBRAGE DES CAPACITÉS D'AUTOFINANCEMENT

LE TERRITOIRE : MISE EN PLACE D'UNE DSC À PARTIR DE 2024

- Le Conseil communautaire a décidé, le 9 novembre dernier, de créer une dotation de solidarité communautaire (DSC) d'un montant de 2 M€ à partir de l'exercice 2024.
- La DSC pourra être révisée annuellement à partir de 2025 en fonction de l'évolution des recettes fiscales et de la situation financière de l'Agglomération sans que la DSC ne puisse redescendre en-dessous des 2M€.
- 4 critères de répartition ont été retenus :
 - ✓ Revenu des ménages pour 20% (400 000 €) ;
 - ✓ Potentiel financier pour 30% (600 000 €) ;
 - ✓ Les dépenses réelles de fonctionnement pour 20% (400 000 €) ;
 - ✓ Un indice synthétique représentatif des charges des communes pour 30% (600 000 €). Ce dernier est composé : du nombre d'enfants de 3 à 16 ans, des mètres linéaires de voirie, du taux de logements sociaux et du taux de bénéficiaires d'APL. Le poids de chaque critère dans l'indice synthétique est de 25%.

En euros	Répartition enveloppe revenu	Répartition enveloppe PF/Pfin	Répartition enveloppe DRF n-2	Répartition enveloppe indice synthétique	TOTAL
ALBI	249 192 €	330 890 €	296 994 €	363 240 €	1 240 316 €
ARTHES	11 144 €	19 128 €	7 967 €	12 393 €	50 632 €
CAMBON	8 863 €	17 686 €	5 256 €	13 806 €	45 611 €
CARLUS	2 676 €	5 909 €	1 663 €	4 366 €	14 614 €
CASTELNAU-DE-LEVIS	7 610 €	14 381 €	2 891 €	12 320 €	37 203 €
CUNAC	7 683 €	14 379 €	3 992 €	9 925 €	35 980 €
DENAT	4 273 €	7 615 €	1 871 €	10 710 €	24 469 €
FREJAIROLLES	5 372 €	12 119 €	3 976 €	10 840 €	32 305 €
LESCURE-D'ALBIGEOIS	21 881 €	36 455 €	14 055 €	27 747 €	100 138 €
MARSSAC-SUR-TARN	16 548 €	26 814 €	7 825 €	20 443 €	71 630 €
PUYGOUZON	10 523 €	26 434 €	9 442 €	24 292 €	70 691 €
ROUFFIAC	2 103 €	5 758 €	1 463 €	6 415 €	15 740 €
SAINT-JUERY	34 991 €	54 222 €	29 087 €	56 514 €	174 814 €
SALIES	3 910 €	7 495 €	2 610 €	4 749 €	18 764 €
SEQUESTRE	9 385 €	13 191 €	7 328 €	15 333 €	45 236 €
TERSSAC	3 846 €	7 527 €	3 578 €	6 906 €	21 857 €
ENSEMBLE	400 000 €	600 000 €	400 000 €	600 000 €	2 000 000 €

COTISATIONS 2024

- Le montant des cotisations prévues au BP 2024, s'élève à 117 950 € sur le budget général et à 15 000 € sur le budget annexe transports urbains.
- Les principales adhésions sont les suivantes : association des communautés de France, dialogue métropolitain, association technopolitaine Albi-Innoprod, AUAT, réseau entreprendre Tarn, initiatives Tarn, Ressources et Territoires, ADIL, réseau RTES (économie sociale et solidaire), CEREMA, GIP Ressources et Territoires, France Hydrogène, AGIR transport...

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

- **Montant des subventions et participations prévues au BP 2024 : 7 508 539 € (budget général). Deux lignes budgétaires concentrent près de 80% des dépenses : la contribution au SDIS et les subventions d'équilibre aux budgets annexes.**
- Ce poste de dépenses est composé :
 - ✓ de la participation au SDIS (3,72 M€ / +3% par rapport à 2023) ;
 - ✓ des subventions d'équilibre aux budgets annexes (2,11 M€) ;
 - ✓ des actions économiques et enseignement supérieur (Albisia, Technopole, couveuse, initiative Tarn, aide au recrutement de salariés, campus H2...) : 252 800 € ;
 - ✓ de la subvention pour le gestionnaire de l'aire d'accueil de Jarlard : 218 500 € ;
 - ✓ de la participation au syndicat mixte du SCOT : 200 000 € ;
 - ✓ de la participation au syndicat mixte Sup' Albi Tarn : 200 000 € ;
 - ✓ de la participation au syndicat mixte du Bassin Versant Tarn Aval : 35 000 € ;
 - ✓ de la participation au syndicat du Dadou (taxe capitaire) : 52 000 € ;
 - ✓ de la participation au syndicat mixte pour l'accueil des grands passage Tarn Nord : 13 000 € ;
 - ✓ de la participation à la mission jeune Tarn Nord : 90 000 € ;
 - ✓ des cofinancements des actions du contrat de ville : 44 000 € ;
 - ✓ de l'aide au loyer des assistantes maternelles regroupées en MAM : 18 000 € ;
 - ✓ des incitations financières pour le covoiturage : 20 000 € ;
 - ✓ des créances éteintes et admises en non valeur : 11 500 € ;
 - ✓ ...

SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES

- Les subventions d'équilibre aux budgets annexes s'élèvent au BP 2024 à 2 113 169 €. Ce montant est un plafond qui sera réajusté en fin d'exercice en fonction du besoin de financement effectivement constaté.
- Elles augmentent de 575 K€ par rapport au total des prévisions budgétaires de l'exercice 2023.
- Deux budgets absorbent la quasi-totalité de cette croissance : les transports urbains (augmentation de l'offre, hausse des coûts sur les lignes sous-traitées, remboursement des prêts contractés pour la construction du centre technique Lebon...) et l'immobilier économique (anticipation de l'amortissement du premier emprunt contracté pour l'hôtel d'entreprises).
- L'absence de subvention d'équilibre sur le budget annexe photovoltaïque s'explique par la fin de l'amortissement des investissements réalisés sur ce budget annexe (amortissement des panneaux sur 10 ans).
- L'enveloppe prévue au BP 2024 est répartie par budget de la manière suivante :

	Réalisé 2023	BP 2024	Ecart
Budget transports urbains	1 400 000,00 €	1 750 000,00 €	350 000,00 €
Budget zones d'activité	28 396,91 €	61 300,00 €	32 903,09 €
Budget parking	45 331,44 €	78 860,00 €	33 528,56 €
Budget photovoltaïque	63 968,18 €	0,00 €	-63 968,18 €
Budget immobilier Economique	0,00 €	223 009,00 €	223 009,00 €
Total	1 537 696,53 €	2 113 169,00 €	575 472,47 €

UN DÉSENDETTEMENT QUI S'EST INTERROMPU EN 2023

- Le montant des charges financières s'élève à 2 223 000 €.
- Elles progressent de 216 800 € par rapport au BP 2023, soit une augmentation de 11%.
- Cette progression résulte de la légère augmentation de l'encours de dette (+1,13 M€ entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023) et de la progression du taux moyen pondéré (+0,14 point de pourcentage entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023).

Charges financières par budget

Budgets	BP 2023	BP 2024	Ecart
Budget général	705 000,00 €	620 000,00 €	-85 000,00 €
Budget transports urbains	85 000,00 €	145 000,00 €	60 000,00 €
Budget assainissement collectif	930 000,00 €	985 000,00 €	55 000,00 €
Budget zones d'activité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget assainissement non collectif	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget parking	2 700,00 €	3 000,00 €	300,00 €
Budget photovoltaïque	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget ZAC Innoprod	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget ZAC RIEUMAS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget Immobilier Innoprod	3 500,00 €	125 000,00 €	121 500,00 €
Budget Eau potable	280 000,00 €	345 000,00 €	65 000,00 €
Total budget consolidé	2 006 200,00 €	2 223 000,00 €	216 800,00 €

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : SYNTHÈSE

- Une progression des dépenses réelles de fonctionnement consolidées (après retraitement des dépenses relatives aux budgets de zones d'activités) relativement limitée qui s'élève à +2,75 M€ par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires de l'exercice 2023 ;
- Mise en place d'une DSC de 2 M€ pour rééquilibrer les capacités d'autofinancement sur le territoire ;
- Des charges de personnel qui sont impactées par des mesures nationales (0,7 M€) ;
- Des charges à caractère général qui diminuent fortement en raison de la baisse des prix de l'énergie, même si ces derniers restent encore supérieurs à leur niveau de 2021 ;
- Une augmentation des frais financiers qui s'explique par la légère augmentation de l'encours de dette à la fin de l'année 2023 et par la progression des taux d'intérêt ;
- Des subventions d'équilibre aux budgets annexes qui progressent en raison de l'augmentation des coûts de transports (développement de l'offre, révision des marchés de lignes sous-traitées...) et de la croissance des investissements à financer sur le budget annexe immobilier économique ;
- L'évolution des charges est inférieure à celle des produits ce qui permet de consolider l'autofinancement afin accroître l'effort d'investissement.

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 16/02/2024

ID : 081-248100737-20240213-DEL2024_002-DE



I. Rappel des orientations budgétaires

II. Vision consolidée du BP 2024

III. Une structure des recettes de fonctionnement impactée par les réformes fiscales successives

IV. Une évolution contenue des dépenses de fonctionnement

V. Une progression de l'autofinancement

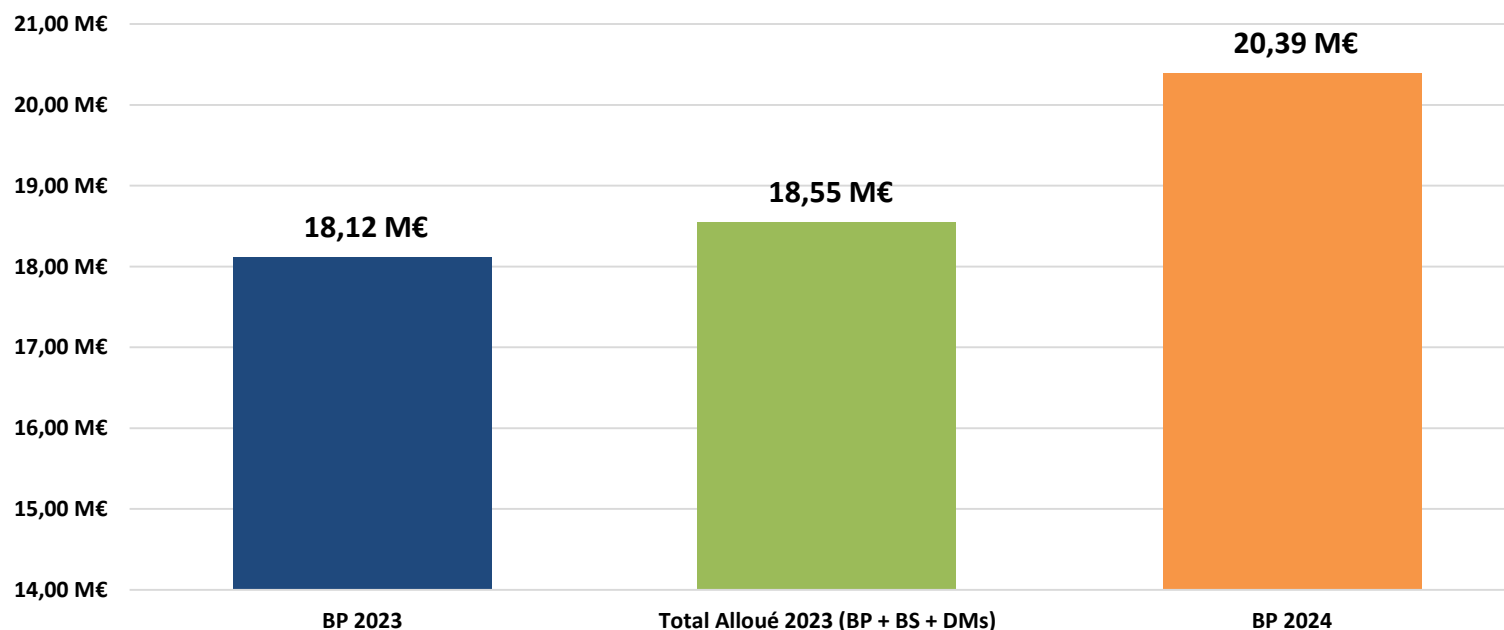
VI. Une politique d'investissement ambitieuse pour soutenir l'économie locale

VII. Un endettement maîtrisé

BP 2024 : AUTOFINANCEMENT BRUT PRÉVISIONNEL

- La progression des recettes réelles de fonctionnement hors produits des cessions étant supérieure à celle des dépenses de fonctionnement hors zones d'activités (+5,02 M€ contre +2,75 M€), **l'autofinancement brut consolidé augmente de 2,27 M€ par rapport au BP 2023 (20,5% des produits de fonctionnement consolidés du BP 2023)**, malgré le versement d'une DSC de 2 M€.
- Cela s'explique par la stabilité des charges de fonctionnement (la hausse des dépenses de personnel est équivalente à la baisse des charges à caractère général) et par la progression des recettes fiscales.

Autofinancement Brut prévisionnel* (= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement)



* *Hors budgets de zones et cessions d'actifs*

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 16/02/2024

ID : 081-248100737-20240213-DEL2024_002-DE



I. Rappel des orientations budgétaires

II. Vision consolidée du BP 2024

III. Une structure des recettes de fonctionnement impactée par les réformes fiscales successives

IV. Une évolution contenue des dépenses de fonctionnement

V. Une progression de l'autofinancement

VI. Une politique d'investissement ambitieuse pour soutenir l'économie locale

VII. Un endettement maîtrisé

UN EFFORT D'INVESTISSEMENT CONSÉQUENT

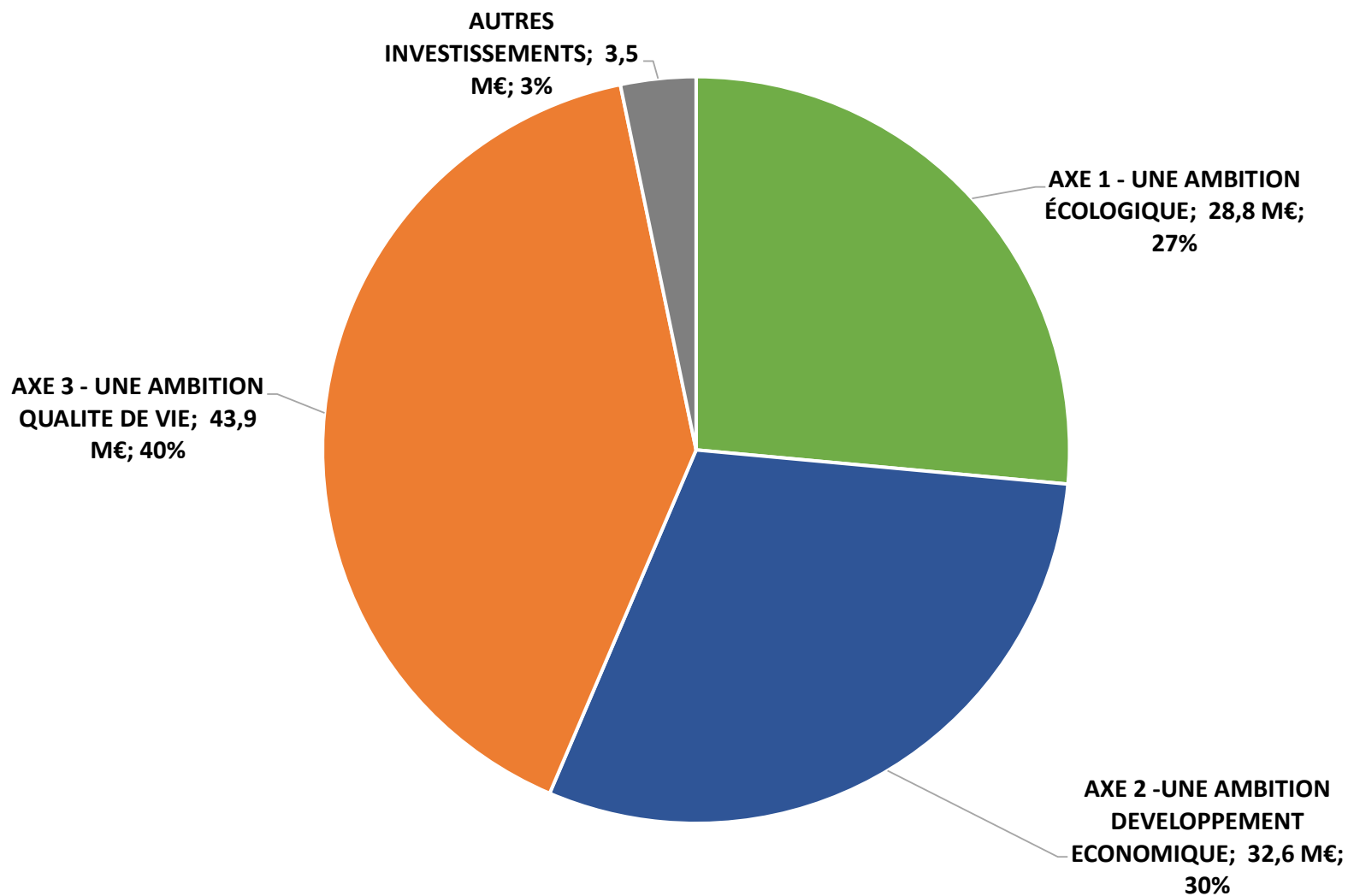
- En 2022, la capacité d'autofinancement brute de la communauté d'agglomération représentait 214 € / habitant. Pour comparaison, la capacité d'autofinancement brute des communautés d'agglomération était en moyenne de 92 € par habitant (*budget général – source DGFIP*).
- C'est grâce à ce haut niveau d'autofinancement que l'Agglomération a pu réaliser un effort d'investissement conséquent ces dernières années. En 2022, les dépenses d'équipement par habitant étaient supérieures de +69% à la moyenne des communautés d'agglomération : 231 € par habitant pour une moyenne de 137 € (*budget général – source DGFIP*).
- Tous budgets confondus (y compris ZAC gérés en budgets de stock), la communauté d'agglomération a investi sur son territoire 256 M€ depuis 2013, soit 25,6 M€ en moyenne par an (dont environ 18 M€ / an sur le budget général).
- A ces chiffres s'ajoutent les investissements réalisés depuis 2020 sur le budget annexe eau potable suite au transfert de la compétence : 14 M€.
- Le maintien d'un haut niveau d'autofinancement prévu au BP 2024 permettra d'accroître l'investissement et de conserver un niveau d'équipement très supérieur à celui des autres agglomérations.
- Les dépenses réelles d'investissement hors dette s'élèvent en consolidé à 108,96 M€* (dont 80,53 M€ sur le budget général).
- Elles représentent environ 941 € / habitant sur le budget général et 1 273 € / habitant en consolidé sur l'ensemble des budgets.

* *Dépenses réelles d'investissement + travaux en régie + aménagements des ZAC – remboursement de la dette – avances remboursables aux budgets annexes.*

INVESTIR POUR DÉVELOPPER LE TERRITOIRE

- **Les dépenses réelles d'investissement hors dette et avances aux budgets annexes s'élèvent à 108,96 M€ contre 75,29 M€ au BP 2023, soit une augmentation de crédits de +33,67 M€.**
- La programmation d'investissement du BP 2024 est donc conséquente **et cohérente avec la trajectoire définie dans le débat d'orientations budgétaires.**
- Le BP 2024 d'investissement est marqué par :
 - ✓ un volume conséquent de crédits consacrés au développement économique avec notamment une enveloppe de 14 M€ pour l'immobilier d'entreprises (extension de l'hôtel d'entreprise, acquisition du site DYRUP, acquisition de l'ancien bâtiment « FCT » à Saint-Juéry...) ;
 - ✓ La montée en puissance des investissements en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche (opération prévues dans le Contrat de Plan Etat Région, projet d'internat pour les étudiants en médecine,...) ;
 - ✓ Un soutien massif aux projets d'investissement des communes avec 4 M€ de crédits de paiement sur une enveloppe globale de 10 M€ pour la période 2022 - 2025 ;
 - ✓ La poursuite du schéma directeur cyclable. Les mobilités douces mobilisent 11,4 M€ de crédits de paiement au BP 2024 ;
 - ✓ La création d'une autorisation de programme pour la modernisation des équipements aquatiques ;
 - ✓ La création d'une autorisation de programme pour la création de l'hôtel d'agglomération ;
 - ✓ Le maintien d'un effort budgétaire important sur la compétence voirie (près de 11 M€ de crédits en 2023) ;
 - ✓ La recherche d'une plus grande sobriété énergétique en matière d'éclairage public avec 6 M€ d'investissements programmés en 2024.

SYNTHÈSE DES INVESTISSEMENTS PAR PROJET DE TERRITOIRE



UNE AMBITION ÉCOLOGIQUE

▪ **Développer une mobilité décarbonée et durable : 6 376 000 €**

- ✓ Mise en œuvre du schéma directeur cyclable (4,35 M€, dont 4 M€ pour les travaux d'aménagement de pistes cyclables) ;
- ✓ Acquisition de 2 bus électriques et d'un véhicule pour personnes à mobilité réduite (1,27 M€) ;
- ✓ Acquisition de véhicules électriques pour le personnel de l'agglomération (396 K€) ;
- ✓ Etude pôle d'échange multimodal (50 K€) ;
- ✓ Enquêtes mobilités certifiées CEREMA (310 K€).

UNE AMBITION ÉCOLOGIQUE

- **Limiter la consommation des ressources pour un territoire sobre : 22 287 494 €**
 - ✓ Travaux d'éclairage public (6,09 M€) ;
 - ✓ Renouvellement de panneaux photovoltaïque (40 K€) ;
 - ✓ Travaux d'assainissement collectif (4,84 M€) ;
 - ✓ Travaux réseau d'eau pluviale (1,98 M€) ;
 - ✓ Travaux d'eau potable (6,3 M€) ;
 - ✓ Subventions récupérateurs d'eau (88 K€) ;
 - ✓ Etudes urbanisme (227 K€) ;
 - ✓ Economie circulaire (2,05 M€) ;
 - ✓ Bassins versants (665 K€).

UNE AMBITION EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- **Convertir le potentiel d'enseignement supérieur en activités économiques et développer les filières : 2 987 706 €**
 - ✓ Subvention aux établissements dans le cadre du Contrat de Projet Etat Région (271,5 K€) ;
 - ✓ Projet internat futurs professionnels de santé (700 K€) ;
 - ✓ Subventions d'équipement aux centres de formation des apprentis (482 K€) ;
 - ✓ Centre européen des nouvelles mobilités (1 534 K€).

- **Asseoir la diversité économique comme fer de lance du développement du territoire : 62 000 €**
 - ✓ Numérisation des activités économiques (10 K€) ;
 - ✓ Etudes préliminaire ferme agroécologique (52 K€).

UNE AMBITION EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- **Rendre le territoire toujours plus ouvert et accessible : 14 031 643 €**
 - ✓ Aménagement rocade et RN88 (891 K€) ;
 - ✓ Grand Projet Sud Ouest (330 K€) ;
 - ✓ Travaux de voirie (11 314 K€) ;
 - ✓ Travaux de voirie délégués par le Département du Tarn (1 497 K€)

- **Permettre aux entreprises de se développer sur le territoire : 350 000 € (subventions immobilier d'entreprises)**

- **Garantir la disponibilité d'une offre immobilière / foncière adaptée aux besoins des entreprises : 15 202 000 €**
 - ✓ Acquisitions de locaux d'activité (ex bâtiments DYRUP et FCT) : 5 800 K€ ;
 - ✓ Ateliers technologiques : 1 300 K€ ;
 - ✓ Extension de l'hôtel d'entreprises : 6 850 K€ ;
 - ✓ Aménagement zones d'activités : 982 K€ ;
 - ✓ Réserves foncières : 270 K€.

UNE AMBITION QUALITÉ DE VIE

- **Renforcer le maillage territorial par les équipements structurants et de proximité, et des services publics accessible : 32 071 766 €**
 - ✓ Médiathèque rive droite (2 290 K€) ;
 - ✓ Equipements et travaux médiathèques (1 148 K€) ;
 - ✓ Modernisation des équipements aquatiques (2 200 K€) ;
 - ✓ Renouvellements de matériels et travaux de maintenance équipements aquatiques (165 K€) ;
 - ✓ Pacte financier et fiscal de solidarité (4 585 K€) ;
 - ✓ Centre technique Lebon budget général (380 K€) ;
 - ✓ Centre technique Lebon budget annexe transports urbains (481 K€) ;
 - ✓ Hôtel d'agglomération (20 250 K€) ;
 - ✓ Relais petite enfance (212 K€) ;
 - ✓ Déploiement fibre optique (295 K€).
- **Adapter la politique locale de l'habitat à l'évolution des enjeux nationaux et locaux : 2 005 000 €**
 - ✓ Habitat logement (1 805 K€) ;
 - ✓ Aire de grand passage Tarn Nord (200 K€).

UNE AMBITION QUALITÉ DE VIE

- **Faciliter la mobilité pour tous : 8 563 100 €**
 - ✓ Acquisitions service vélo (abris stationnement vélos, arceaux stationnement vélos, acquisitions de vélos - 560 K€) ;
 - ✓ Parcs de covoiturage (1 335 K€) ;
 - ✓ Maison du vélo (870 K€) ;
 - ✓ Aides à l'achat de vélo (150 K€) ;
 - ✓ Travaux de construction de la passerelle piétonne et cyclable sur le Tarn (5 244 K€) ;
 - ✓ Aménagement de sentiers (6 K€) ;
 - ✓ Equipements et services aux usagers transports urbains (351 K€) ;
 - ✓ Parking des temps modernes (47 K€).
- **Réduire les fractures territoriales et sociales : 1 217 025 €**
 - ✓ Projet ANRU Cantepau (1 037 K€) ;
 - ✓ Projet Lapanouse – requalification du quartier (180 K€).
- **Veiller à la qualité de vie de l'animal en ville : 92 000 €**

AUTRES INVESTISSEMENTS

- **Investissements de mise en sécurité et de renouvellement des biens et services communautaires : 3 541 680 €**
 - ✓ Gestion des déchets (351 K€) ;
 - ✓ Propreté urbaine (66 K€) ;
 - ✓ Parc automobile (2 020 K€) ;
 - ✓ Mobilier, petits travaux de bâtiment (455 K€) ;
 - ✓ Equipements informatiques (595 K€) ;
 - ✓ Défense incendie (55 K€).

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 16/02/2024

ID : 081-248100737-20240213-DEL2024_002-DE



I. Rappel des orientations budgétaires

II. Vision consolidée du BP 2024

III. Une structure des recettes de fonctionnement impactée par les réformes fiscales successives

IV. Une évolution contenue des dépenses de fonctionnement

V. Une progression de l'autofinancement

VI. Une politique d'investissement ambitieuse pour soutenir l'économie locale

VII. Un endettement maîtrisé

COMPOSITION DE L'ENCOURS DE DETTE BRUT

- Au 31 décembre 2023, l'encours de dette brut consolidé (budget général + budgets annexes) s'élève à 75,92 M€ : 20,38 M€ sur le budget principal (dont 9,14 M€ de dette récupérable voirie), 6,2 M€ sur le budget annexe transports urbains, 30,29 M€ sur le budget annexe assainissement collectif, 0,4 M€ sur le budget annexe parking des temps modernes, 2,77 M€ sur le budget annexe immobilier économique et 15,88 M€ sur le budget annexe eau potable.
- Par ailleurs, le budget général a accordé des avances remboursables aux budgets annexes parking des temps modernes (56 860,96 €), ZAC Innoprod (3 956 193,66 €) et ZAC Rieumas (1 090 000 €).
- Le niveau d'endettement de l'Agglomération est relativement réduit. Ainsi, la capacité de désendettement du budget général devrait s'établir à environ 1 an à la fin de l'exercice 2023. Par ailleurs, la dette de ce budget s'amortit très rapidement dans les prochaines années ce qui permet d'accroître l'investissement sans dégrader les capacités d'autofinancement futures.
- Le coût moyen pondéré de la dette est de 3,17%. La durée de vie résiduelle moyenne est de 14 ans et 2 mois.
- 81% de l'encours de dette est positionné sur des taux fixes classiques.

EMPRUNT D'ÉQUILIBRE

- **L'emprunt d'équilibre du budget primitif 2024 consolidé s'élève à 78,44 M€ contre 54,23 M€ au BP 2023.**
- **Il s'agit de la variable d'ajustement du budget primitif. Il sera réduit lors de la reprise des résultats du compte administratif 2023 au moment du vote des budgets supplémentaires 2024.**
- **En 2024, les remboursements d'emprunts inscrits au BP s'élèvent à 8,79 M€ (ensemble des budgets) contre 8,57 M€ au BP 2023.**

Emprunts d'équilibre par budget

Budgets	BP 2023	BP 2024	Ecart
Budget général	34 901 900,62 €	52 914 036,65 €	18 012 136,03 €
Budget transports urbains	3 684 800,00 €	1 851 934,78 €	-1 832 865,22 €
Budget assainissement collectif	4 184 579,67 €	3 941 625,00 €	-242 954,67 €
Budget zones d'activité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget assainissement non collectif	0,00 €	25 158,00 €	25 158,00 €
Budget parking	17 833,00 €	42 170,00 €	24 337,00 €
Budget photovoltaïque	0,00 €	26 230,00 €	26 230,00 €
Budget ZAC Innoprod	347 110,00 €	716 500,00 €	369 390,00 €
Budget ZAC RIEUMAS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget Immobilier Economique	6 076 312,00 €	13 960 000,00 €	7 883 688,00 €
Budget Eau Potable	5 014 510,01 €	4 960 906,00 €	-53 604,01 €
Total	54 227 045,30 €	78 438 560,43 €	24 211 515,13 €

CONCLUSION

- Depuis 3 ans, le contexte socio-économique a été largement chahuté, soumis à de multiples bouleversements et chocs d'ampleurs : pandémie, crise de l'énergie, tensions géo-politiques ravivées, poussée inflationniste inconnue depuis les années 1980, forte remontée des taux d'intérêt, réforme fiscale,...
- Face à la crise de l'énergie et à l'inflation, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a su adapter son fonctionnement et faire des choix, à l'image du plan de sobriété énergétique mis en œuvre à partir du dernier trimestre de l'année 2022 qui a permis de limiter l'éclairage public nocturne, une gestion toujours plus rigoureuse des ressources ou encore l'optimisation du chauffage dans les bâtiments publics.
- Les finances saines de la communauté d'agglomération de l'Albigeois permettent de présenter un budget primitif 2024 conforme aux orientations budgétaires et au pacte financier et fiscal débattus à la fin de l'année 2023. Il intègre un renforcement de la solidarité vis-à-vis des communes avec la création d'une dotation de solidarité communautaire de 2 M€ et une augmentation inédite de l'investissement. Ainsi les dépenses réelles d'investissement hors dette progressent de +45% par rapport au BP 2023 et représentent 55% du budget 2024 de l'Agglomération.
- Cette accélération de l'investissement s'effectue dans le cadre d'une trajectoire budgétaire maîtrisée avec une évolution contenue des dépenses de fonctionnement, une stabilité de la pression fiscale, un autofinancement élevé et un endettement qui évoluera de manière modérée dans les prochaines années.
- Le budget traduit enfin les orientations du nouveau projet de territoire. Il constitue en effet le cadre de référence des politiques publiques de l'action communautaire à mettre en œuvre et des initiatives locales à encourager dans les années à venir.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- **CFE : cotisation foncière des entreprises**
- **CIF : coefficient d'intégration fiscale**
- **CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**
- **DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle**
- **DGF : dotation globale de fonctionnement**
- **DSC : dotation de solidarité communautaire**
- **FB : foncier bâti**
- **FNB : foncier non bâti**
- **FNGIR : fonds national de garantie individuelle des ressources**
- **IFER : impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau**
- **LFI : loi de finances initiale**

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- **TASCOM : taxe sur les surfaces commerciales**
- **TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères**
- **TH : taxe d'habitation**
- **TVA : taxe sur la valeur ajoutée**
- **VM : versement mobilité**
- **ZA : zones d'activités**